



Plan Local d'Urbanisme intercommunal
TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
ex CC de la Région d'Orgelet

7. Plan des servitudes d'utilité publique
A0 - 1. 5000°

PLAISIA

Elaboration prescrite le 28/09/2016
 Dossier arrêté le 30/06/2023
 PLUI approuvé le 03/04/2024

Vu pour rester annexé à la délibération du
 Conseil Communautaire du 03/04/2024



Servitudes d'utilité publique

- Thème des équipements sportifs**
 - JSL - Équipements sportifs protégés
- Thème des télécommunications**
 - PT2LH - Zone spéciale de déagagement
- Thème du transport et de la distribution d'électricité**
 - I4 - Lignes électriques 2ème catégorie**
 - réseau/hta
 - réseau-souterrain-hta
 - poste électrique
 - I4 - Lignes électriques 3ème catégorie**
 - Ligne THT 63 kV
 - Ligne THT 225kV
- Thème de l'implantation**
 - ELT - Servitude d'alignement
- Thème des risques**
 - PM1 - PRN Mouvements de terrain
 - ZONE 1
 - ZONE 2
 - ZONE 3
- Thème du patrimoine**
 - AC1 - ZPPAUP devenue SPR
 - AC1 - Monuments historiques
 - AC1 - Périmètre protection MH
 - AC1 - PDA Bourg d'Orgelet et Hameau de Sécéria
- Thème de l'hygiène et de l'eau**
 - AS1 - Périmètre de protection immédiate
 - AS1 - Périmètre de protection rapprochée
 - AS1 - Périmètre de protection éloignée
 - AS1 - captages

La servitude PT3 n'a pas pu être représentée faute de données suffisantes.
 Il est nécessaire de contacter le gestionnaire en cas de travaux.

0 250 500 m